



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDECHE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Service Jeunesse, Sport et Vie Associative

ARRETE PREFECTORAL

portant sur l'agrément Jeunesse Education Populaire

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n°2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2018-10-19-005 du 19 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Xavier HANCQUART, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-05-11-008 du 11 mai 2016 portant modification du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;

VU l'avis de la formation spécialisée "Agrément" du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative du **18 décembre 2018** ;

CONSIDERANT la demande de l'Association du **16 février 2018** ,

CONSIDERANT que l'association remplit bien les conditions requises ;

SUR PROPOSITION DU Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche.

ARRÊTE

Article 1 : L'Agrément Jeunesse, Education Populaire, prévu par le décret susvisé du 22 avril 2002 est accordé à l'association :

ASSOCIATION "UNIVERSITE POPULAIRE VIVARAIS HERMITAGE"

MAISON MUNICIPALE POUR TOUS

36, QUAI GAMBETTA

07300 TOURNON SUR RHONE

AU TITRE DE : "JEUNESSE & EDUCATION POPULAIRE"

SOUS LE N° : 07.446.18.1

Article 2 : Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Ardèche est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Privas, le **19 Décembre 2018** .

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Xavier HANCQUART

7, boulevard du Lycée – BP 730 07007 PRIVAS CEDEX

Tél : 04 75 66 53 00 – Fax : 04 75 66 53 53

Site internet : <http://www.ardecche.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Jeunesse-Sports>

Horaires d'ouverture au public : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 30